



MINISTERIO DE HACIENDA
Tribunal calificador de las pruebas selectivas para ingreso en
el Cuerpo Superior de Gestión Catastral

Madrid, 8 de junio de 2019

PRIMER EJERCICIO - PARTE A
(ASPIRANTES FORMA DE ACCESO LETRA G)

Derecho civil

- 1.- Acciones para la protección del dominio. Tema 7.
- 2.- Adquisición, conservación y pérdida de la posesión. Tema 9.
- 3.- El derecho de usufructo: Constitución. Derechos y obligaciones del nudo propietario. Tema 10.
- 4.- Tramitación del expediente de dominio de fincas que no estén inscritas en el Registro de la Propiedad. Tema 14.
- 5.- Modificaciones de la finca registral: la agrupación, la agregación, la segregación y la división de fincas. Tema 15.
- 6.- Clases de instrumentos públicos. Tema 19.

Derecho mercantil

- 7.- Diferencias entre la sociedad irregular y la sociedad en formación. Tema 3.
- 8.- Liquidación de sociedades mercantiles: Operaciones que comprende Tema 7.



Madrid, 8 de junio de 2019

PRIMER EJERCICIO - PARTE A
(ASPIRANTES FORMA DE ACCESO LETRA L Y R)

Derecho Comunitario Europeo y Derecho Constitucional

- 1.- El Defensor del Pueblo. Tema 5.
- 2.- Recursos ante el Tribunal Constitucional. Tema 6.

Derecho Administrativo

- 3.- La potestad reglamentaria. Competencia. Tema 2.
- 4.- La anulabilidad de los actos administrativos. Tema 6.
- 5.- La revisión de oficio. Tema 6.
- 6.- Utilización del dominio público hidráulico. Usos comunes y privativos. Tema 19.
- 7.- Limitaciones de la propiedad por razones de protección del dominio público marítimo-terrestre. Tema 20.

Derecho civil

- 8.- Acciones para la protección del dominio. Tema 7.
- 9.- Adquisición, conservación y pérdida de la posesión. Tema 9.
- 10.- El derecho de usufructo: Constitución. Derechos y obligaciones del nudo propietario. Tema 10.
- 11.- Tramitación del expediente de dominio de fincas que no estén inscritas en el Registro de la Propiedad. Tema 14.
- 12.- Modificaciones de la finca registral: la agrupación, la agregación, la segregación y la división de fincas. Tema 15.
- 13.- Clases de instrumentos públicos. Tema 19.

Derecho mercantil

- 14.- Diferencias entre la sociedad irregular y la sociedad en formación. Tema 3.
- 15.- Liquidación de sociedades mercantiles: Operaciones que comprende Tema 7.



Madrid, 8 de junio de 2019

PRIMER EJERCICIO - PARTE B
(ASPIRANTES FORMA DE ACCESO LETRA A, G, R Y L)

Regional Development and Cohesion Policy beyond 2020: The New Framework at a glance

A focus on five investment priorities, where the EU is best placed to deliver

Five main objectives will drive EU investments in 2021-2027:

Regional development investments will strongly focus on objectives 1 and 2. 65% to 85% of ERDF and Cohesion Fund resources will be allocated to these priorities, depending on Member States' relative wealth.

- Smarter Europe, through innovation, digitisation, economic transformation and support to small and medium-sized businesses
- a Greener, carbon free Europe, implementing the Paris Agreement and investing in energy transition, renewables and the fight against climate change
- a more Connected Europe, with strategic transport and digital networks
- a more Social Europe, delivering on the European Pillar of Social Rights and supporting quality employment, education, skills, social inclusion and equal access to healthcare
- a Europe closer to citizens, by supporting locally-led development strategies and sustainable urban development across the EU.

A more tailored approach to regional development

Cohesion Policy keeps on investing in all regions, still on the basis of 3 categories (less-developed; transition; more-developed).

The allocation method for the funds is still largely based on GDP per capita. New criteria are added (youth unemployment, low education level, climate change, and the reception and integration of migrants) to better reflect the reality on the ground. Outermost regions will continue to benefit from special EU support.

Cohesion Policy further supports locally-led development strategies and empowers local authorities in the management of the funds. The urban dimension of Cohesion Policy is strengthened, with 6% of the ERDF dedicated to sustainable urban development, and a new networking and capacity-building programme for urban authorities, the European Urban Initiative.

Simplification: shorter, fewer, clearer rules

For businesses and entrepreneurs benefiting from EU support, the new framework offers less red tape, with simpler ways to claim payments using simplified cost options. To facilitate synergies, a single rulebook now covers 7 EU funds implemented in partnership with Member



States (“shared management”). The Commission also proposes lighter controls for programmes with good track record, with an increased reliance on national systems and the extension of the “single audit” principle, to avoid duplication of checks.

A more flexible framework

The new framework combines the necessary stability in investment planning with the appropriate level of budgetary flexibility to cope with unforeseen events. A mid-term review will determine if changes in the programmes are needed for the last two years of the funding period, based on emerging priorities, performance of the programmes and the most recent Country-Specific Recommendations.

Within certain limits, transfers of resources will be possible within programmes without the need for a formal Commission approval. A specific provision makes it easier to mobilise EU funding as of day one in the event of a natural disaster.

More opportunities for synergies within the EU budget toolbox

The single rulebook covering Cohesion Policy funds and the Asylum and Migration Fund will facilitate the setting up of local migrant integration strategies supported by EU resources used in synergy; the Asylum and Migration Fund will focus on migrants’ short-term needs upon arrival while Cohesion Policy will support their social and professional integration. Outside of the single rulebook, synergies will be made easier with other EU instruments, like the Common Agricultural Policy, Horizon Europe, the LIFE programme or Erasmus+.

Interreg: removing cross border obstacles and supporting interregional innovation projects

Interregional and cross-border cooperation will be facilitated by the new possibility for a region to use parts of its own allocation to fund projects anywhere in Europe jointly with other regions.

The new generation of interregional and cross-border cooperation (“Interreg”) programmes will help Member States overcome cross-border obstacles and develop joint services. The Commission proposes a new instrument for border regions and Member States eager to harmonise their legal frameworks, the European Cross-Border Mechanism.

Building on a successful pilot action from 2014-2020, the Commission proposes to create the Interregional Innovative Investments. Regions with matching ‘smart specialisation’ assets will be given more support to build pan-European clusters in priority sectors such as big data, circular economy, advanced manufacturing or cybersecurity.



Madrid, 8 de junio de 2019

PRIMER EJERCICIO - PARTE B
(ASPIRANTES FORMA DE ACCESO LETRA A, G, R Y L)

Développement régional et Cohésion au-delà de 2020: le nouveau cadre en un coup d'œil

Un accent mis sur cinq priorités d'investissement, là où l'UE est la mieux placée pour produire des résultats

Les investissements de l'UE au cours de la période 2021-2027 seront guidés par cinq grands objectifs:

La plus grande partie des investissements de développement régional sera concentrée sur les deux premiers objectifs+ : 65 % à 85 % des ressources du FEDER et du Fonds de cohésion seront consacrés à ces priorités, en fonction de la richesse relative des États membres.

- une Europe plus intelligente, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises;
- une Europe plus verte et à zéro émission de carbone, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique;
- une Europe plus connectée, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique;
- une Europe plus sociale, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé;
- une Europe plus proche des citoyens, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

Une approche plus adaptée au développement régional

La politique de cohésion poursuivra ses investissements dans toutes les régions, toujours sur la base de trois catégories (régions moins développées, en transition et plus développées).

La méthode de répartition des fonds reste essentiellement fondée sur le PIB par habitant. De nouveaux critères sont ajoutés (chômage des jeunes, faible niveau scolaire, changement climatique, accueil et intégration de migrants) pour mieux tenir compte de la réalité sur le terrain. L'UE continuera à fournir une aide particulière à ses régions ultrapériphériques.

La politique de cohésion apporte un soutien aux stratégies de développement menées au niveau local et donne davantage de pouvoir aux autorités locales dans la gestion des fonds. La dimension urbaine de la politique de cohésion est renforcée, avec une part de 6 % du FEDER consacrée au développement urbain durable et la création d'un programme de mise en réseau et de renforcement des capacités destiné aux autorités urbaines, l'Initiative Urbaine Européenne.

Simplification: des règles plus courtes, moins nombreuses et plus claires

Pour les entreprises et les entrepreneurs qui bénéficient de l'appui de l'UE, le nouveau cadre offre moins de lourdeurs administratives, grâce à des moyens plus simples de demander les paiements



et à l'utilisation des options simplifiées. Pour faciliter les synergies, un corpus unique couvre à présent sept fonds de l'UE mis en œuvre en partenariat avec les États membres («gestion partagée»). La Commission propose également des contrôles allégés pour les programmes qui peuvent se prévaloir d'un bon bilan et un recours accru à des systèmes de gestion nationaux ainsi que l'extension du principe de l'audit unique, afin d'éviter la duplication des contrôles.

Un cadre assoupli

Le nouveau cadre combine la stabilité nécessaire pour planifier l'investissement et le niveau approprié de souplesse budgétaire permettant de faire face aux événements imprévus. Une révision à mi-parcours déterminera si des changements sont nécessaires dans les programmes pour les deux dernières années de la période de financement, en fonction de nouvelles priorités, de la performance des programmes et des recommandations par pays les plus récentes.

Des transferts de ressources limités seront possibles au sein des programmes, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'approbation formelle de la Commission. Une disposition spécifique permettra, en cas de catastrophe naturelle, de mobiliser des financements de l'UE dès le premier jour de l'événement.

Vers plus de synergies dans le cadre des outils budgétaires de l'UE

Le corpus unique couvrant les fonds de la politique de cohésion et le Fonds «Asile et migration» facilitera le développement de stratégies d'intégration locale pour les migrants menées avec l'appui de ressources de l'UE utilisées en synergies; le Fonds «Asile et migration» sera axé sur les besoins à court terme des migrants à leur arrivée tandis que les fonds de la politique de cohésion financeront leur intégration sociale et professionnelle. En outre, il sera plus facile d'établir des synergies avec d'autres instruments de l'UE, tels que la Politique Agricole Commune ou les programmes Horizon Europe, LIFE ou Erasmus+.

Interreg: Éliminer les obstacles transfrontaliers et encourager les projets interrégionaux d'innovation

La coopération interrégionale et transfrontalière sera favorisée par la nouvelle possibilité pour une région d'affecter une part des fonds qui lui sont attribués au financement de projets partout en Europe, conjointement avec d'autres régions.

La nouvelle génération de programmes de coopération interrégionale et transfrontalière (Interreg) aidera plus efficacement les États membres à lever les obstacles transfrontaliers et à mettre en place des services conjoints. La Commission propose un nouvel instrument destiné aux régions frontalières et aux pays désireux d'harmoniser leurs cadres juridiques, le Mécanisme transfrontalier européen.

Tirant parti du succès d'une action pilote réalisée au cours de la période 2014-2020, la Commission propose de créer les Investissements Innovants Interrégionaux. Les régions présentant des atouts compatibles de «spécialisation intelligente» bénéficieront d'un soutien financier supplémentaire pour travailler ensemble sur des groupements paneuropéens dans des secteurs prioritaires tels que les mégadonnées, l'économie circulaire, les industries manufacturières de pointe ou la cybersécurité.